



CONDUITE À TENIR

FACE À UN ACCIDENT EXPOSANT AUX EAUX USÉES

IMPORTANT

Il existe un vaccin efficace dont l'indication est toujours posée de manière individuelle en fonction de l'évaluation du risque. Consultez le médecin du travail au moins 1 mois avant toute mission à risque.

CE QU'IL FAUT FAIRE DANS L'IMMÉDIAT

- Laver immédiatement la plaie à l'eau courante et au savon et rincer abondamment à l'eau.
- Désinfecter la plaie par trempage avec un temps de contact d'au moins 5 minutes dans un dérivé chloré (type Dakin® ou eau de Javel à 2,6 % de chlore actif diluée au 1/5^e) ou un dérivé iodé type polyvidone iodée (Bétadine®), à défaut, de l'alcool médical à 70°.
- En cas de projections sur les muqueuses (l'œil en particulier), rincer immédiatement pendant au moins 10 minutes avec du sérum physiologique ou à l'eau courante depuis l'angle interne de l'œil vers l'extérieur. Au besoin, solliciter l'aide d'une tierce personne pour un rinçage plus efficace.

CE QU'IL FAUT FAIRE ULTÉRIEUREMENT

- Vérifier la validité de la vaccination anti-tétanique.

Les plaies à risque élevé (en contact direct avec la terre, des débris telluriques ou végétaux), peuvent nécessiter, selon l'ancienneté du dernier rappel de vaccination anti-tétanique et/ou du résultat du test de dépistage rapide disponible dans de nombreux hôpitaux, l'injection de gamma-globulines spécifiques en plus du rappel vaccinal.

Une vérification des vaccinations suivantes peut également s'avérer nécessaire: hépatite A et fièvre typhoïde.

En cas de projection oculaire, un avis ophtalmologique peut s'avérer nécessaire.

Avis médical
nécessaire

FOCUS SUR LA LEPTOSPIROSE

Le contact cutané ou muqueux d'une plaie ou d'une peau saine macérée par immersion prolongée dans une eau infectée par les urines de rongeurs (rivières, étangs...) doit faire craindre le risque de leptospirose.

Pour les travaux exposants, les mesures de protection individuelle (gants, bottes, cuissardes ou combinaisons type waders, lunettes de protection) sont à privilégier.

En cas de survenue d'une fièvre élevée avec frissons, maux de tête, douleurs musculaires et articulaires diffuses, en moyenne 4 à 14 jours après l'exposition, consulter un médecin. En effet, il faut rechercher systématiquement la maladie afin de prescrire rapidement un traitement antibiotique adapté.

ATTENTION: en fonction de la zone géographique concernée, d'autres maladies sont possibles (bilharziose, amibiase, poliomyélite...).

RAPPEL

Un accident du travail (AT) doit être déclaré le plus tôt possible (de préférence dans les 24 heures) au service des ressources humaines sur la base d'un certificat médical et d'un formulaire de déclaration d'accident de service:



https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/Pages/D%C3%A9claration-d%E2%80%99accident-du-travail-et-de-maladie-professionnelle.aspx «**Déclaration d'accident du travail et de maladie professionnelle**»